

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Boulogne-Billancourt

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Un budget dédié (30€ par habitant par an, toutes sources) et des objectifs clairs et quantifiables sont essentiels.*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : 1/ route de la Reine - avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - pont de Saint Cloud (RD907), 2/ les quais de la Seine (RD1), 3/ avenue Leclerc-Vaillant - pont de Sèvres (RD910), 4/ avenue Charles de Gaulle - boulevard Jean Jaurès - pont de Billancourt, 5/ avenue André Morizet - boulevard de la République - pont d'Issy (RD50)

Les premiers 3 axes font partie du Réseau Express Régional Vélo (RER V). Les 2 autres sont nécessaires pour connecter le nord et le sud de la Ville.

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Aux heures de pointe.

Action n°5 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Mettre toute la ville sauf les grands axes traversants (avenue Leclerc-Vaillant, route de la Reine, les quais) en zone 30. Mettre en zone de rencontre (20km/h) les rues à forte circulation piétonne, par exemple la rue du Point du Jour (entre Jean Jaurès et Longs Prés), avenue Jean-Baptiste Clément autour du carrefour Fessart/Rochefoucauld/Parchamp.

Une proportion importante de la voirie municipale est déjà limitée à 30km/h, mais cette limitation est très fragmentaire. Il serait plus clair pour tous les usagers si toutes les rues (en dehors les routes principales) étaient en zone 30.

Action n°6 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Certaines rues secondaires, telles que rue du Vieux Pont de Sèvres ou rue de Billancourt, accueillent une quantité de trafic disproportionnée car elles servent comme itinéraires de délestage. En mettant certains tronçons en tête-bêche, ou en créant des impasses, le trafic local

peut continuer à circuler mais le trafic de transit resterait sur les axes principaux.

Action n°7 :

Transformer en zone piétonne le centre ville en commençant avec l'avenue Jean Jaurès entre la place Marcel Sembat et la route de la Reine.

Action n°8 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°9 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°11 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'aide existante ne s'étend pas aux vélos non-électriques (même pas les vélos cargos), ni aux entrepreneurs locaux.

Promouvoir une culture vélo

Action n°12 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Les bandes cyclables avenue Pierre Grenier, avenue Victor Hugo et la rue Nationale sont systématiquement utilisées comme du stationnement ou des zones de livraisons. La suppression du stationnement illicite pourrait être accompagnée par la création des zones de livraison.

Action n°13 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Par exemple, une page dédiée au vélo dans chaque numéro du magazine Boulogne-Billancourt Information. Une projection-débat du film « Why We Cycle » avec la participation des élus.